

Avis de dissolution

Q.S.E.-PROJETS, CONSEILS, SARL au capital de 7 622,45 euros - Siège social : 8 avenue de l'Europe, 38120 SAINT-ÉGRÈVE - RCS de GRENOBLE 345 123 392 - L'assemblée générale extraordinaire du 01/12/2021 a décidé la dissolution de la société à compter du 01/01/2021. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Madame SANDRI-MOUZE Cécile, demeurant 8 avenue de l'Europe, 38120 SAINT-ÉGRÈVE et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de GRENOBLE.

Cécile SANDRI-MOUZE

Avis de clôture de liquidation

LS SARL en liquidation au capital de 75 000 euros Siège social : 17, avenue du Docteur Carrier 38160 ST MARCELLIN RCS GRENOBLE 502 739 345

L'associée unique, par décisions du 30/09/2021, a approuvé le compte définitif de liquidation, a déchargé Mme Anne-Marie LOCATELLI, demeurant 13 rue de la Liberté 38160 ST MARCELLIN, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation, à compter du 30/09/2021. Radiation du RCS de GRENOBLE.

EARL DES FALAISES, au capital de 81 000 euros - Siège social : La Bournière, 38680 CHORANCHE - RCS de GRENOBLE 453 600 397 - L'assemblée générale extraordinaire du 10/08/2021 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 10/08/2021. Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de GRENOBLE.




1 Allée des Centaurées, 38240 MEYLAN

SCI LA PAPETTE

SCI en liquidation au capital de 1 524,50 euros
Siège social et siège de liquidation : 37 Route de Boissieu - Hameau le Fayet 38530 BARRAUX
RCS GRENOBLE 353 754 153

L'AGE réunie le 04/11/2021 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Laurent Marc VOIRON, demeurant 37 Route de Boissieu - Hameau le Fayet 38530 BARRAUX, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.

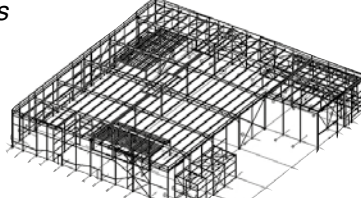
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de GRENOBLE en annexe au RCS.




**CONSTRUCTIONS METALLIQUES
BECT - SAS**
124 chemin Font Mourand - 38270 MARCOLLIN
Tel : 04 74 79 25 50 Fax : 04 74 79 25 51
Mail : contact@bect-sas.fr - www.bect-sas.fr

Une offre complète de prestations pour des projets de bâtiments. Conception, étude, fabrication, montage

Dans les domaines : Agricole, Industriel, Commercial, Sportif, Habitat.





Le site terredauphinoise.fr est habilité à publier les annonces légales

Avec terredauphinoise.fr - un service immédiat

ENVIRONNEMENT ET PAC / Avec la disparition du paiement vert, les exploitations perdent le bénéfice des 80 €/ha qu'il représente en moyenne (70 % de la valeur des DPB)

Choisir l'écorégime de l'exploitation ?

En remplacement des paiements verts, les écorégimes, principal instrument « vert » de la réforme de la PAC, sont proposés. Ils seront facultatifs et annuels. Ils représenteront 25% du premier pilier.

Trois niveaux d'écorégimes : pas d'aide (0 €/ha) / un niveau standard à 60 €/ha / un niveau supérieur à 80 €/ha. Trois voies d'accès sont proposées pour accéder à ces écorégimes : pratiques agricoles / certifications / IAE (biodiversité). En détail, elles recouvrent :

- Les pratiques agro-écologiques sont basées sur le maintien des prairies permanentes, la diversité d'assolement et la couverture végétale de l'inter-rang dans le cas des vergers et des vignes.
- La certification environnementale couvrirait l'agriculture biologique (AB), l'agriculture Haute valeur environnementale (HVE), et peut-être d'autres démarches comme le Label bas carbone.

Les exploitations certifiées AB et/ou HVE de niveau 3 pour l'ensemble des surfaces bénéficieraient du niveau supérieur de paiement (80 euros/ha). La certification environnementale de niveau 2 permettrait l'accès au niveau standard de l'écorégime. Des précisions sont attendues concernant les autres démarches.

- La voie dite de la biodiversité tient compte de la présence d'infrastructures

agro-écologiques (IAE) sur l'exploitation. Cela correspond à certains éléments des actuelles SIE : des jachères, des haies, des mares, des bosquets, entre autres. Il faudrait atteindre 7 % d'équivalent IAE dans la SAU pour bénéficier du paiement standard et 10 % pour le paiement supérieur.

Chaque agriculteur peut souscrire à un écorégime s'il en respecte les critères. Le cumul n'est pas possible.

Haies encouragées

L'État propose la mise en place d'un bonus pour les haies dès lors qu'elles atteignent 6 % d'équivalent de surface sur l'exploitation, dont 6 % sur les terres arables. Avec un budget de 40 millions d'euros, il y aurait un paiement de 117 € par km de haie. Il faut être éligible à l'écorégime « pratiques agro-écologiques » ou « certification environnementale » pour toucher ce bonus, qui n'est pas cumulable avec l'écorégime « biodiversité ».

Les écorégimes peuvent nécessiter des adaptations, voire des changements de système. Le choix d'un écorégime ne peut être fait au hasard et doit entrer dans une réflexion globale de la stratégie de l'exploitation. ■

Mireille Schneider, conseillère PAC Cerfrance



#PRÉPARONSLAPAC2023

Cerfrance Isère organise 8 rencontres pour vous présenter :

- La Réforme de la PAC 2023/2027
 - Des simulations de l'impact de la Réforme sur les exploitations en Isère
 - Une certification HVE est-elle opportune ?
- Les nouveautés de la Loi de Finances 2022

POUR VOUS INSCRIRE
04 76 20 68 70 - contact@38.cerfrance.fr

Choisissez votre date et votre lieu sur les 8 conférences proposées *
** Pass sanitaire obligatoire*

Toutefois, si les conditions sanitaires ne nous permettaient pas de réaliser ces conférences en présentiel, nous les animerons en format webinaire

| | | | | |
|---------------------|---------|------------------------|-----------------------------|------------------|
| Jeudi 20 janvier | 10h-13h | Agence Cerfrance | 6 ZA Buisson Rond | Villemoirieu |
| Jeudi 20 janvier | 10h-13h | ActiParc SLS | 266 Avenue de Savoie | Le Cheylas |
| Vendredi 21 janvier | 10h-13h | La Jolie Colo | L'Écharlière | Autrans-Méaudre |
| Vendredi 21 janvier | 10h-13h | Le Grand Séchoir | 705 Route de Grenoble | Vinay |
| Lundi 24 janvier | 10h-13h | Lycée agricole | 57 Avenue Charles de Gaulle | La Côte St André |
| Mardi 25 janvier | 10h-13h | Mfr Le Chalet | 9 Rue La Fontaine | St André le Gaz |
| Jeudi 27 janvier | 10h-13h | Salle des Associations | 1 Place de la Mairie | St Jean d'Hérans |
| Jeudi 27 janvier | 10h-13h | Salle Christian Arnaud | 219 Impasse du Pensionnat | Eyzin Pinet |